

Objet : REPONSE DU DEPUTE VIGIER A LA LETTRE :
« Etes-vous pour l'alignement de la pension des députés sur le régime général ? »



Date : le 07 avril 2011

Expéditeur : M. Vigier Philippe

Destinataire : M. LEBRETON Hervé



Courriers (reçus)

Préc. 

Cher Monsieur,

Je vous joins le courrier que Philippe Vigier a écrit au Président de l'Assemblée à ce sujet.

A votre écoute.

Emmanuel Honoré, collaborateur

M. LEBRETON Hervé
Président de l'Association
pour une démocratie directe
BP 9
47360 PRAYSSAS
<http://www.pour-une-democratie-directe.fr>

Lacépède, le 1^{er} mars 2011

M. Philippe Vigier
Député
Assemblée nationale

Monsieur le Député,

J'espère tout d'abord que ce début d'année 2011 vous apportera force et abnégation pour représenter au mieux le peuple français. En effet, je tiens à vous remercier tout particulièrement d'avoir accepté d'endosser, avec vos confrères, l'énorme responsabilité de parler au nom des citoyens.

L'association que je préside vous pose une question fort simple, qui n'a pourtant jamais fait l'objet d'un vote solennel au sein de l'Assemblée nationale :

- « *Etes-vous pour l'alignement de la pension des députés sur le régime général ?* »
Pour y répondre, rien de plus simple ! Il vous suffit de compléter, de signer et de retourner cette lettre qui vous a été personnellement adressée.

Ce questionnaire n'a bien évidemment pas vocation à se substituer à une possible future décision de l'Assemblée. Mais il offre enfin, à l'ensemble des députés, la possibilité de se positionner publiquement. En effet, à l'heure actuelle, les modifications apportées à la pension des députés n'ont été traitées qu'indirectement, par les seuls membres du bureau de l'Assemblée, à huis clos... alors que plusieurs demandes ont avorté :

- En 2003 : Un député dépose une proposition de loi sur un alignement complet avec le régime général... Sept ans plus tard, la proposition est toujours en attente !
- En 2007 : Un député pose en réunion de groupe la question de l'alignement... Cette question est rapidement écartée par un député plus ancien : « Pas de coup de pub ! »
- En 2010 : Deux amendements demandent un rapport à ce sujet... Amendements rapidement évincés par le principe de la séparation des pouvoirs.

Le 1^{er} décembre 2010, après un an et demi (règlement non appliqué), la commission des Lois accepte enfin d'enregistrer une pétition (demandant l'alignement). Dans la même matinée, elle rejette cette pétition. Le 21 décembre 2010, saisi par un représentant de la Nation, la plus haute instance de l'Assemblée, la Conférence des Présidents, refuse (sans explication) de soumettre cette question récurrente à la représentation nationale...

Monsieur le Député,

« ***Etes-vous pour l'alignement de la pension des députés sur le régime général ?*** »

OUI

NON

Nom :

Vigier
Philippe

Signature :



Vous remerciant par avance d'accepter d'assumer publiquement¹ votre opinion, je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, mes très respectueuses salutations.

M. Hervé LEBRETON
Président de « Association pour une démocratie directe »

¹Les résultats, régulièrement mis à jour, seront consultables sur le site : www.pour-une-democratie-directe.fr

Monsieur Bernard ACCOYER
Président de l'Assemblée nationale
Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75 355 Paris 07 SP

Réf : 20/10-2010

Paris, le 20 octobre 2010

 Monsieur le Président,

L'adoption en cours du projet de réforme des retraites, élaboré par le Gouvernement, a permis de maintenir jusqu'en 2018 le système par répartition, qui fait l'originalité et la grandeur de la France. Les débats, qui ont précédé l'adoption de ce texte, ont révélé l'étendue des inégalités qui subsistent dans notre pays, malgré une réforme partielle en 2007 des régimes qualifiés de spéciaux.

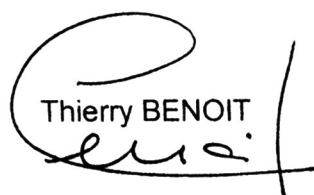
Les parlementaires centristes estiment qu'il faut faire converger progressivement les 38 régimes existants vers la création d'un régime universel de retraite par points. Seul un rapprochement des secteurs public et privé réconciliera en effet les Français avec eux-mêmes, en raison de la variété et de l'inégalité des régimes existants.

Il importe aux parlementaires de prendre position dans ce débat et de réformer, eux-mêmes, leur régime, qui verse une soixantaine de millions d'euros de pensions par an. Chacun sait que la retraite des députés est financée par un système de cotisation double, permettant à un élu de disposer d'une pension de plus de 1400 euros par mois et pour chacun des trois premiers mandats.

Ce système n'est pas scandaleux, quand on prend en compte la précarité d'un mandat national et les sacrifices professionnels induits par une fonction élective. Il convient cependant de revoir le régime spécial des parlementaires dans un esprit d'équité et d'exemplarité.

Aussi, Monsieur le Président, nous souhaitons que tout soit mis en oeuvre, dans les plus brefs délais, afin d'aligner notre régime spécial de retraites sur le régime général.

Vous remerciant de votre attention, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.


Thierry BENOIT


Charles de COURSON


Philippe VIGIER